



## Conseil d'administration

331<sup>e</sup> session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/POL/3

Section de l'élaboration des politiques  
*Segment du dialogue social*

**POL**

Date: 9 octobre 2017

Original: anglais

### TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2017 et propositions pour 2018

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports de deux réunions ayant eu lieu au premier semestre de 2017 (voir partie I), à autoriser leur suivi, notamment la publication des Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable, et à approuver les propositions formulées dans la partie II concernant les réunions sectorielles à venir (voir le projet de décision au paragraphe 21).

**Objectif stratégique pertinent:** Dialogue social et tripartisme.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Élément transversal déterminant: dialogue social.

**Incidences sur le plan des politiques:** Les directives constitueront les orientations de l'OIT sur la question.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.323/PV; GB.326/PV; GB.329/INS/7; GB.329/POL/4; GB.329/PV.



## I. Réunions ayant eu lieu au premier semestre de 2017

### A. Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable (20-24 février 2017)

1. Conformément aux décisions précédemment prises par le Conseil d'administration <sup>1</sup>, la réunion s'est tenue à Genève du 20 au 24 février 2017.
2. La réunion était présidée par M. Luis Rodrigo Morales Veléz (Mexique). Les trois vice-présidents étaient: M. Pablo Angelo Sanges Ghetti (Brésil) du groupe gouvernemental; M<sup>me</sup> Graciela Fresno du groupe des employeurs; et M. Norberto Latorre du groupe des travailleurs. M<sup>me</sup> Fresno et M<sup>me</sup> Patricia Nyman (travailleuse) étaient porte-parole de leurs groupes respectifs.
3. Ont assisté à la réunion 8 experts gouvernementaux, 8 experts désignés par le groupe des employeurs et 8 experts désignés par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration, ainsi que 29 observateurs gouvernementaux. Onze observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales étaient également présents.
4. La réunion avait pour objet d'examiner et d'adopter des directives destinées à servir de document de référence pour les mandats de l'OIT et d'autres parties prenantes œuvrant à la promotion du travail décent dans l'hôtellerie-restauration et le tourisme, conformément aux objectifs de développement durable (ODD).
5. Un projet élaboré par le Bureau a servi de base aux discussions. Ces travaux ont abouti à l'adoption des directives et sont résumés dans le rapport de la réunion <sup>2</sup>.

### B. Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé (24-28 avril 2017)

6. Conformément aux décisions précédemment prises par le Conseil d'administration <sup>3</sup>, la réunion s'est tenue à Genève du 24 au 28 avril 2017.
7. Le Conseil d'administration avait désigné M<sup>me</sup> S. Cappuccio, membre travailleuse du Conseil d'administration, pour présider la réunion. Les trois vice-présidents étaient: M<sup>me</sup> H. Kherrou (Algérie) du groupe gouvernemental; M. D. Long du groupe des employeurs; et M. H. Beck du groupe des travailleurs. Les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs étaient respectivement M. A. J. Vicente Pérez et M<sup>me</sup> R. Pavanelli.

<sup>1</sup> Documents [GB.323/PV](#), paragr. 294, et [GB.326/PV](#), paragr. 410.

<sup>2</sup> Document [MEGDSRT/2017/9](#).

<sup>3</sup> Documents [GB.323/PV](#), paragr. 294, et [GB.326/PV](#), paragr. 410.

8. Ont assisté à la réunion des représentants gouvernementaux de 46 pays, 7 représentants employeurs et 8 représentants travailleurs, lesquels étaient accompagnés de 16 conseillers techniques, ainsi que des observateurs de 17 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.
9. La réunion avait pour objet de débattre des stratégies en faveur du travail décent qui permettraient de remédier aux pénuries de personnels de santé, condition indispensable pour assurer l'égalité d'accès aux soins à tous ceux qui en ont besoin. Elle visait à adopter des conclusions sur l'élaboration de futurs programmes et à contribuer à la formulation de politiques sur la question aux niveaux international, régional et national.
10. Les participants ont adopté un ensemble de conclusions, dont des recommandations destinées à guider l'action future de l'OIT et de ses Membres. Dans ces conclusions, ils recommandent que le Bureau contribue activement à la mise en œuvre des recommandations de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique <sup>4</sup> (ci-après la «Commission») <sup>5</sup>. Il y est expressément fait mention du Conseil d'administration, qui devrait être encouragé à prendre en considération le plan d'action quinquennal «Emploi en santé et croissance économique» (2017-2021) (ci-après le «plan d'action quinquennal») <sup>6</sup>.
11. Afin de donner suite à la demande que la Commission leur avait faite d'élaborer un plan quinquennal de mise en œuvre de ses recommandations, l'OIT, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont entamé des travaux à cet effet en octobre 2016. Une version préliminaire d'un plan d'action quinquennal, établie pour consultation, a été présentée lors d'une réunion interministérielle de haut niveau organisée conjointement par l'OIT et l'OMS (Genève, 13 et 14 décembre 2016). Ce plan décrit la manière dont les trois organisations pourraient collaborer pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre les recommandations de la Commission.
12. Le plan aborde certains des principaux domaines d'action de l'OIT en matière de santé: la création d'emplois, particulièrement en faveur des femmes et des jeunes; l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes; les droits des travailleurs; l'éducation, la formation et l'amélioration des compétences; la protection sociale; le dialogue social; et les migrations de main-d'œuvre. Il souligne combien il importe de fonder l'action à mener sur

<sup>4</sup> La Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique a été instituée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en mars 2016, en application de la résolution [A/RES/70/183](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle cette dernière considérait qu'«investir dans les nouveaux emplois de la santé pouvait aussi ajouter une valeur socio-économique à l'économie et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030», et priait le Secrétaire général d'«envisager les mesures à prendre pour remédier à la pénurie de travailleurs de la santé bien formés». La commission a été coprésidée par François Hollande, ancien Président de la République française, et par Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, et la vice-présidence a été assurée conjointement par les directeurs du BIT, de l'OMS et de l'OCDE. La commission a présenté son rapport le 20 septembre 2016, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Elle y formulait dix recommandations et y préconisait cinq actions immédiates (dont une demandant à l'OIT, à l'OCDE et à l'OMS d'élaborer un plan quinquennal de mise en œuvre), afin de garantir l'adéquation des emplois et des compétences à tous les niveaux de manière à réaliser l'objectif de la couverture sanitaire universelle. Voir également le document [GB.328/INS/7](#), paragr. 13.

<sup>5</sup> Paragr. 15 c) des [conclusions concernant les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé](#).

<sup>6</sup> Paragr. 14 b) des conclusions susmentionnées.

des données et des recherches factuelles. Le plan est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et sur les ODD <sup>7</sup> ainsi que sur d'autres initiatives connexes, dont celles portant sur l'autonomisation économique des femmes, les socles de protection sociale, le travail décent pour les jeunes et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail <sup>8</sup>.

13. Dans la Déclaration ministérielle qu'elle a adoptée le 17 janvier 2017, la Réunion ministérielle de l'OCDE sur la santé accueille avec satisfaction les recommandations de la Commission et invite cette organisation à s'employer à les mettre en œuvre avec l'OMS et l'OIT. Le 25 mai 2017, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté le Plan d'action quinquennal <sup>9, 10</sup>.
14. Afin de coordonner et d'organiser la mise en œuvre du plan d'action quinquennal, l'OIT, l'OCDE et l'OMS ont élaboré le programme «S'engager pour la santé». Elles prévoient d'assurer la supervision et la coordination de l'exécution du programme par l'intermédiaire d'un comité directeur composé de membres de leurs équipes de direction, qui se réunira à intervalles réguliers.
15. Le programme «S'engager pour la santé» est un programme stratégique, intersectoriel et multipartite qui tire parti du pouvoir mobilisateur et des mandats respectifs de l'OIT, de l'OMS et de l'OCDE ainsi que de leurs normes et de leurs approches fondées sur les droits; il met à profit les compétences, les ressources et le concours des divers mandants et partenaires de ces organisations pour accroître et faire évoluer l'emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux, afin de permettre une progression plus rapide vers la couverture santé universelle, la sécurité sanitaire mondiale et la mise en œuvre du Programme 2030. Il a été considéré que ce programme et le plan d'action quinquennal qui s'y rattache offraient un bon exemple du type de partenariat que les organisations internationales devaient établir pour aider leurs Etats Membres à atteindre plusieurs ODD simultanément.
16. En conjuguant leurs efforts, l'OIT, l'OCDE et l'OMS devraient pouvoir apporter une assistance plus efficace aux Etats Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de stratégies nationales en faveur des personnels de santé. La théorie du changement appliquée ici prévoit un processus participatif fondé sur la concertation sociale tripartite au niveau national, à la lumière de meilleures données et analyses du marché du travail. Cela se traduira par un renforcement des stratégies nationales en faveur des personnels de la santé, qui traiteront de questions telles que: l'amélioration des compétences, les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail, la mobilité et la migration des

<sup>7</sup> Le programme est directement lié aux ODD 1 (élimination de la pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes) et 8 (travail décent et croissance économique).

<sup>8</sup> Voir également le document [GB.329/INS/7](#), paragr. 25.

<sup>9</sup> Résolution [WHA70.6](#) et annexe du document [WHA70/18](#).

<sup>10</sup> D'autres instances politiques de haut niveau font référence, et souscrivent, aux recommandations de la Commission et au plan d'action quinquennal correspondant dans différents documents, tels que: la résolution [A/RES/71/159](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 15 décembre 2016; les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à sa 61<sup>e</sup> session (2017); le communiqué publié le 24 mars 2017 par les ministres de la Santé et du Travail des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine; la résolution 342 sur les agents sanitaires de première ligne soumise le 18 mai 2017 à la Chambre des représentants du Congrès américain par M<sup>me</sup> Nita Lowey (D-NY 17) en son nom et au nom de M. Díaz-Balart (R-FL); et la Déclaration de Berlin adoptée le 20 mai 2017 par les ministres de la Santé des pays membres du G20.

personnels de santé, l'égalité des sexes, la négociation collective et les principes et droits fondamentaux au travail. Ces stratégies favoriseront la réalisation d'investissements mieux ciblés dans la création d'emplois décents dans le secteur de la santé, en vue de parvenir à des effectifs pérennes en adéquation avec les besoins, qu'il s'agisse des qualifications requises, du nombre d'emplois ou des postes concernés.

17. L'OIT, l'OCDE et l'OMS ont mis au point une stratégie conjointe de mobilisation des ressources. Des consultations préliminaires réalisées auprès des principaux partenaires de développement ont montré que ceux-ci portaient un intérêt au financement des actions proposées par les trois organisations pour aider les Etats Membres à développer l'emploi dans le secteur de la santé et à favoriser une croissance économique inclusive. Il est prévu de mettre en place un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies dans le cadre du programme «S'engager pour la santé», de manière à disposer d'un mécanisme unique pour centraliser les fonds des partenaires de développement et pour affecter des ressources à la réalisation de programmes ou projets conjoints au niveau national. Les premières discussions tenues avec le bureau du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies se sont révélées fructueuses, et il est proposé de lancer le fonds à l'occasion du quatrième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé, qui se tiendra du 13 au 17 novembre 2017 à Dublin (Irlande).

## II. Réunions à venir

### A. Proposition de réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires

18. A sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017), le Conseil d'administration a examiné les résultats des travaux de la Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires (Genève, 26-30 septembre 2016), et a prié le Bureau d'«engager des consultations tripartites en vue de déterminer les conditions dans lesquelles une réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires, pourrait être incluse dans le programme des réunions pour 2018-19, en vue de leur examen par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2017»<sup>11</sup>.

19. Aucun consensus ne s'est clairement dégagé des consultations informelles organisées le 19 septembre 2017. Les mandants tripartites ont néanmoins recommandé au Conseil d'administration d'envisager d'inclure dans le programme des réunions pour 2018-19 une réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur la promotion du travail décent dans les plantations.

### B. Réunions prévues pour le premier semestre de 2018

20. A la lumière du programme des réunions sectorielles pour 2018-19 que le Conseil d'administration a adopté à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017)<sup>12</sup>, le Bureau a établi, sous forme d'un tableau présenté en annexe, des propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des autres réunions qu'il est envisagé d'organiser au premier semestre de 2018.

<sup>11</sup> Document [GB.329/PV](#), paragr. 512.

<sup>12</sup> *Ibid.*, et document [GB.329/POL/4](#).

## Projet de décision

### 21. *Le Conseil d'administration:*

- a) *prend note des rapports des réunions mentionnées dans la partie I du présent document;*
- b) *autorise le Directeur général à publier les Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable;*
- c) *autorise le Directeur général à communiquer aux gouvernements le rapport final de la Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé, en leur demandant de transmettre ce rapport aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;*
- d) *prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations concernant l'action à venir de l'OIT formulées par les réunions mentionnées dans la partie I;*
- e) *prie le Directeur général de s'employer avec l'OMS et l'OCDE à donner suite aux recommandations de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, et de tenir compte de ses orientations dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal Emploi en santé et croissance économique;*
- f) *décide d'inclure dans le programme des réunions pour 2018-19 une réunion d'experts sur la promotion du travail décent dans les plantations;*
- g) *approuve les propositions formulées dans le tableau annexé concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées.*





## Annexe

### Programme des réunions sectorielles pour 2018 (premier semestre)

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.329/POL/4)	Dates	Durée	Titre	Objet	Composition (G-E-T)
Réunion d'experts chargée d'adopter un projet de Directives révisées sur le dialogue social dans les services publics d'urgence dans un environnement en mutation	16-20 avril 2018	5 jours	Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence <sup>1</sup>	L'objet de cette réunion est de réviser les Directives de 2003 sur le dialogue social dans les services publics d'urgence afin de prendre en considération l'évolution de la nature des urgences et les faits nouveaux survenus au cours de la dernière décennie.	8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs. Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales en qualité d'observatrices. Gouvernements qui seront invités <sup>2</sup> : Brésil, Italie, Japon, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Sierra Leone et Tunisie. Gouvernements qui seront inscrits sur la liste de réserve: Colombie, Etats-Unis, France, Grèce, Jordanie, Ouganda, Pakistan et République-Unie de Tanzanie.
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	20-21 juin 2018	2 jours	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	L'objet de la réunion est d'examiner la possibilité de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire de base des matelots qualifiés visé dans la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), et de faire la recommandation voulue au Conseil d'administration du BIT.	6 représentants des armateurs et 6 représentants des gens de mer <sup>3</sup> .

<sup>1</sup> Le terme «travail décent» reflète mieux la portée des directives révisées proposées, qui traitent du dialogue social, mais aussi des autres piliers de l'Agenda du travail décent.

<sup>2</sup> Lorsqu'il a élaboré les propositions, le Bureau a tenu compte des critères suivants: a) répartition géographique; b) faits nouveaux survenus récemment dans les services publics d'urgence et/ou déploiement de ces services.

<sup>3</sup> La réunion aura lieu sans frais pour le Bureau. Le Règlement de la Commission paritaire maritime, en son article 1 (Composition de la commission), dispose ce qui suit: «1) La Commission paritaire maritime, instituée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, comprend deux membres délégués par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, représentant respectivement le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs du Conseil, ainsi que quarante membres désignés par la Conférence internationale du Travail à une session chargée d'étudier des questions maritimes, et dont vingt sont choisis par les délégués armateurs et vingt par les délégués marins de la Conférence. 2) Elle comprend en outre quatre membres adjoints armateurs et quatre membres adjoints marins, désignés respectivement par les délégués armateurs et les délégués marins de la Conférence.» Le Règlement dispose également, en son article 14 (Sous-commissions), ce qui suit: «1) Pendant une session, la commission peut nommer des sous-commissions pour discuter certaines questions inscrites à son ordre du jour. Le président de la commission ou, en son absence, les représentants des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration présideront ces sous-commissions à tour de rôle. 2) La commission peut également recommander au Conseil d'administration de convoquer des sous-commissions tripartites afin de discuter toute question susceptible de leur être soumise. 3) Le règlement de la Commission paritaire maritime s'applique, sous réserve des adaptations nécessaires, aux réunions des sous-commissions.» A sa dernière réunion, qui s'est tenue en 2016, la Sous-commission sur les salaires était composée de six armateurs et de six gens de mer, et de leurs conseillers techniques respectifs. En l'absence de président, la Directrice de SECTOR a assumé les fonctions de secrétaire général de la réunion.